Programme d'action communautaire 1997-1998 de soutien au livre et à la lecture, ARIANE

1994/0189(COD) - 21/10/1996

En déplorant la difficulté d'arriver à concrétiser ce programme, le rapporteur, Mme Mouskouri (PPE,GR), a rappelé les quatre changements majeurs apportés par le Conseil à la proposition initiale. La durée du programme ramenée de 5 à 2 ans; le budget ramené à son tour de 34 Mécus sur 5 ans à 7 Mécus sur 2 ans (de toute façon, en s'agissant d'un budget trop limité, la commission de la culture à demandé une augmentation de 3,5 Mécus); l'institution d'un comité mixte (consultatif et de gestion), hypothèse à laquelle le Parlement s'oppose, en préferant la formule initiale du comité consultatif; enfin, la prévision de six actions prioritaires au lieu de trois action principales. Tout en acceptant cette modification, qui permet d'avoir une vision plus claire du champ d'application, Mme Mouskouri insiste pour que la promotion de la lecture se fasse essentiellement par la traduction des oeuvres rédigées dans les langues moins répandues de l'Union européenne. Le commissaire Oreja a déclaré que l'Exécutif peut accepter les amendements concernant le Comité consultatif et ceux qui portent sur les différentes actions et les langues moins répandues. Par contre le commissaire a déclaré ne pouvoir accepter l'augmentation budgétaire qui demeure conditionnée à la prolongation du programme. De même, la Commission estime que l'amendement 1 -qui prévoit la modification du titre- n'est pas justifié non plus.